

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

au devant Château de Nion 8 L.
à Bonmont En grains & Croupe Nabel
de la Commune des Chavannes 25 francs
et deux petits voyages de bois
de la Commune de Bogis 21 francs d'impôt
et deux petits voyages de bois
rien
rien
l'argent que je retire des Communes Nion
du revenu des dîmes Communes
rien
rien
rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation

quoique le régent ne gagne que 4 fr par jour il est occupé d'une manière qui absorbe tout son temps, étant obligé d'aller d'un village à l'autre, ainsi il est exposé tous les jours, et même le dimanche à la rigueur des mauvais temps sur tout en hiver, on observe que les enfants de la campagne ne peuvent qu'avec bien de la peine apprendre à lire à écrire, un peu d'orthographe et d'arithmétique et leur catéchisme et on en vient à bout qu'à force de travail et par l'appui d'un pasteur fidèle qui ne désire rien autant que d'éclairer les hommes, et sur tout la jeunesse.

Crassier & Borrey deux Ecoles sous le même Régent 1897
No 99

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

à Crassier et Borrey.

deux Villages

deux Communes.

Paroisse et Agence de Crassier pour Crassier
Paroisse de Crassier, & Agence de Borrey pour Borrey.

de Nyon

Levan

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

à un quart de lieue
1°. Ecole de Crassier comprend dans son ressort, les villages de ce nom ayant 34 maisons; le Bois d'Ely, la Tour de la Sica, 3 maisons foraines, tous dans la circonférence du premier quart d'heure.
Total 37 maisons, faisant 40 foyers de ménage
2°. Ecole de Borrey comprend le village de ce nom, ayant 27 maisons sans aucune maison foraine.

Le Bois d'Ely, la Sica, la Tour, tous des lieux communs des ressorts de Crassier.

Le Bois d'Ely est à un quart de lieue, la Sica à 10 Minutes, la Tour à un demi quart de lieue.

1°. Du village de Crassier 37 Enfants, & de 4 maisons foraines font le moment, forment la première école
2°. Du village de Borrey 24 Enfants forment cette seconde école

che
Nyon
Borrey
Crassier

est

est

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Crasvier à 1.5. Minutes, Bogie à 2.5. Min. Crasvier à 5.0. Min. à 2.5. Min. Borrey à 15. Min. la Rippe à 15. Min. Crasvier à 40. Min. Crasvier à 40. Min. Siquy à 40. Min. Crasvier à 40. Min.

a. Leurs noms.

Celle qui sont hors de la paroisse, mais à une lieue de Crasvier. Siquy, Crasvier, Chisero & Crasvier sont déterminés par distances. Crasvier par la distance.

b. Leurs distances réciproques.

deux pages ne suffiraient pas pour marquer les distances réciproques de tous les lieux. Il y a des villages qui sont à plus de deux lieues de Crasvier, mais il n'en est point un qui n'ait un quart de lieue de plus de distance de l'un à l'autre.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, les prières, l'écriture, l'Orthographe, l'arithmétique et en même temps on fait apprendre par cœur le Catechisme de la Religion dirigée par Othervald. tel le plein chant.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année. Elle dure en hiver, depuis les heures du matin jusqu'à midi, à Crasvier, & depuis une heure jusqu'à deux à Borrey. Elle dure, à Crasvier, environ trois heures pour chaque école. Il n'y a qu'un Régent pour les deux de Crasvier & Borrey.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

On se sert d'abord des éléments dits l'Alphabet, ou la Patente, ou aux Évangiles: de là au nouveau Testament, & l'ancien pour la lecture: le Catechisme d'Othervald.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

On suit les Préceptes de Code Ecclésiastique du Royaume de Berne, il s'en agit à soumettre sur tout les observations des écoles sont observés sur tout les lieux.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Sept heures par jour en hiver à chaque école, & en été, les heures en été, à chaque école de Crasvier & Borrey.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Dans les écoles les enfans sont distribués en quatre classes selon leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Prêtre en cas de vacance devrait publier l'examen qu'il faisait au jour fixé, ou par le Consistoire: il avait établi les deux Régens qui ont été les plus propres au Crasvier de Crasvier, qui se déterminait dans son choix les mêmes principes.

b. D'où est-il? de Crasvier

Son nom: Marc Hermoujant

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

quarante trois Ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Six enfans jeunes.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis 24 Ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

N'étoit à Crasvier Instituteur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il lit en chaire le Dimanche avant le service divin, & conduit le chant des psaumes dans l'église. Il lit la prière le Dimanche après midi, & fait à chaque Villa de Crasvier & de Borrey deux prières à Borrey.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Il y a actuellement au Village de Crasvier quatre sept enfans; au Village de Borrey il y a précédemment jusqu'à 150. Enfant. Au Village de Borrey il n'y a actuellement que 24 enfans. J'en ai eu précédemment jusqu'à 40. Enfant.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Il n'y a point de filles à Crasvier ou à Borrey. Les garçons vont fréquenter les écoles de Crasvier ou de Borrey dans la belle saison, il n'y en a pas à Crasvier chaque école, & à cet égard il est peu de jours qui n'ayent de la neige, & à cet égard il est peu de jours qui n'ayent de la neige.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y a point de biens ou de fonds de Crasvier & de Borrey, figurent point à Crasvier, & Borrey, & Borrey une chambre d'école très froide.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Rien.

b. Quelle en est la valeur?

Rien.

c. Source des revenus.

Rien.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Rien.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien, & ce sont les étrangers qui donnent une petite contribution au Régent qui est fixe de 10. francs & que les habitants qui ont une propriété dans le village.

15°. Bâtiment de l'école.

Un petit logement dans la maison de Crasvier.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est très vieux, & pas en trop bon état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a une chambre d'école dans le même logement. Au Village de Borrey une mauvaise chambre d'école.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Rien, la réponse précédente sert pour cette question.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune de Crasvier, & Borrey. Celle de Borrey.

160
200

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Au Canton de Neuchâtel, Argent 20 francs. Gâtines A Coupas piment 8 Coupes Moteil de la commune de Crassier 31 francs 1/2 & 16. Si bien plaisir de la commune de Borep 32 francs 1/2 & 8. Si bien plaisir de la paroisse de Crassier. Pour l'induire de l'argent de l'Église paroissiale de Crassier. pendant l'année 1841. Je pense que ce qui se trouve ci devant Chateau de Neuchâtel, notamment la grande procédure des droits féodaux.

Rien

Rien

Argent que je reçois des Communes, Bled etc. Revenus de la Commune.

Rien

Rien

Rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Qui que j'ai eu des années jusqu'à quatrevingt-cinq ans, j'ai été dans les deux villages de Crassier & Borep, avec le rôle redoublé qui me donne au moins à me donner autant de peine que je m'en donne, et à l'école de tout un village, j'ai aussi le rôle de mon l'ouvrage de Crassier, & les soins qu'il prend pour obliger autant qu'il peut les pères de famille & les enfants à faire leur devoir, que j'ai la satisfaction de voir sortir aucun enfant de mon école, qui sache lire, écrire & calculer pour son usage, dont quelques-uns ont été assez d'être utiles au sort de leur école. Il serait à souhaiter pour le bien de tous, que les communes secondaires aient des instituteurs, leurs enfants & leurs parents, plus de regard et de reconnaissance. Car les enfants de ces communes ne sont pas dignes de fréquenter les autres hommes. Et on ne peut pas dire que ces communes soient pauvres, et très mal payés, faite seule chose les pères de famille de Borep, j'ai tout au plus que 5 francs par jour, pour moi-même & pour mon fils, j'ai un très grand logement, j'ai été obligé de quitter tout son bien de Crassier avec la chère provision. Le dit agent fait à Dieu vos plus sincères vœux pour la préservation des bons législateurs & pour le bonheur & prospérité de la République Helvétique.

Jean Marc Roumiejat

Bois Arnay

100
201

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Arnay

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Crassier Agence d'Arnay

d. District

Neuchâtel

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Rien

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

L'école d'Arnay comprend dans son ressort le Village de ce nom ayant 10 maisons, & le moulin seule maison fermière. Entant 11 maisons dans la circonférence des moins deux quart d'heure.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Borep: le moulin

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Dix minutes

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Du Village 16 Enfants du moulin deuff. Entant 18